

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à 17h21, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est rassemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 24/1134 :

Acquisition de matériel de manifestation et de matériels électoraux lots 1 et 2 (2ème procédure) - autorisation de signature des lots n°1 et 2

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphane, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), GUIEN Marie Claire (par Monsieur MINATCHY Mariot), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur POTIN Philippe), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), MOREL Didier (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphane), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur ADAME Ravat).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, OMARJEE Mohammad, PALIOD Marie Claude, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, VALY Nazir, ACAPANDIE Freddy.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 12 avril 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 mars 2023.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230405-24-1134-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°24/1134 : Acquisition de matériel de manifestation et de matériels électoraux lots 1 et 2 (2ème procédure) - autorisation de signature des lots n°1 et 2.

Chargé de Projets Structurants et Relation DCP - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que lors d'une première procédure, les lots n°1 et 2 ont été déclarés sans suite pour cause d'infructuosité. Ainsi, une nouvelle consultation a été lancée pour l'acquisition et la livraison de tables, chaises, et bancs (lot n°1) et de tentes de réception style pagode, tente pliable et chapiteau (lot n°2) pour l'organisation de diverses manifestations et d'élections de la Mairie de Saint-Pierre.

La procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2, R2124-1, R2124-2 1° et R2161.2 à R2161-5 et R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le mardi 06 décembre 2023 au BOAMP/JOUE et le vendredi 09 décembre 2023 au journal le JIR avec une date limite de remise des offres fixée au vendredi 27 janvier 2023 à 15h00 (heure locale).

La présente consultation est composée de DEUX (02) LOTS faisant chacun l'objet de marché distinct en application des articles L2113-10 et R2113-1 du CCP. Chaque lot est un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum et un maximum en valeur au sens des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique. Les spécifications, la consistance, les minimum et maximum en valeur des accords-cadres à bons de commande sont fixés annuellement comme suit :

LOT N°	DESCRIPTION DES FOURNITURES	Montant annuel (€ HT)	
		Minimum	Maximum
1	Tables, chaises, et bancs	SANS MINIMUM	200000 € HT
2	Tentes de réception style pagode, tente pliable et chapiteau		400000 € HT

La durée de chaque lot est de **QUATRE (04) ANS** à compter de la date de sa notification. Il pourra être dénoncé par période annuelle sur décision expresse de l'Acheteur.

Le 17 mars 2023, la Commission d'Appel d'Offres, au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans le règlement de la consultation (valeur économique de l'offre – 80% et délai d'exécution – 20%), a :

- Décidé d'attribuer le lot n°1 « Tables, chaises, et bancs », à la SARL PRESTIGE ;
- Proposé de déclarer le lot n°2 « Tentes de réception style pagode, tente pliable et chapiteau », sans suite pour cause d'infructuosité.

Les sommes dues en exécution seront imputées sur les lignes :

- Matériels de manifestation : 020 2188 40
- Matériels électoraux : 023 2188 48

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- DE L'AUTORISER, lui, l'élue déléguée, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER les accords-cadres sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation des accords-cadres).



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE